

## Réunion du Bureau d'Orléans Métropole

# le jeudi 28 avril à 17h45 Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans

#### Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril 2022 à 17h45, le bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président.

Date de la convocation du bureau métropolitain : vendredi 22 avril 2022.

## **ETAIENT PRESENT(E)S:**

BOIGNY SUR BIONNE: M. Luc MILLIAT,

BOU: M. Bruno CŒUR,

**CHANTEAU**: M. Gilles PRONO, **COMBLEUX**: M. Francis TRIQUET,

INGRE: M. Christian DUMAS

MARDIE: Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY, MARIGNY LES USAGES: M. Philippe BEAUMONT,

OLIVET: M. Matthieu SCHLESINGER, ORLEANS: M. Serge GROUARD, ORMES: M. Alain TOUCHARD,

SAINT CYR EN VAL: M. Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL: Mme Marie-Philippe LUBET, SAINT HILAIRE SAINT MESMIN: M. Stéphane CHOUIN SAINT-JEAN-DE-BRAYE: M. Christophe LAVIALLE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE: M. Christophe CHAILLOU, SAINT-JEAN-LE-BLANC: Mme Françoise GRIVOTET, SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN: M. Thierry COUSIN.

**SARAN**: M. Christian FROMENTIN,

**SEMOY**: M. Laurent BAUDE.

## **ETAIENT ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:**

**ORLEANS:** M. Michel MARTIN, M. Pascal TEBIBEL donne pouvoir à M. Serge GROUARD, **SAINT-JEAN-DE-BRAYE**: Mme Vanessa SLIMANI donne pouvoir à M. Christophe LAVIALLE.

## **ETAIENT ABSENT(E)S**:

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA): Mme Valérie BARTHE-CHENEAU,

CHECY: M. Jean-Vincent VALLIES,

FLEURY LES AUBRAIS : M. Grégoire CHAPUIS,

**OLIVET**: Mme Cécile ADELLE,

ORLEANS: M. Thomas RENAULT, M. Florent MONTILLOT, M. Romain ROY, M. Charles-Eric

LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL.

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	31
Nombre de délégués en exercice	31
Quorum (réduit au tiers)	11

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) <u>Action foncière - Commune de Saran - Habilitation du Président à signer un avenant de prorogation à la promesse de vente du site QUELLE.</u>

Le bureau métropolitain a :

Complémentairement aux dispositions approuvées par la délibération du 11 juillet 2019, habilité Monsieur le Président ou son représentant, aux conditions ci-avant exposées :

- à régulariser tout avenant par acte notarié permettant notamment de proroger jusqu'au 31 juillet 2022 la promesse unilatérale de vente en date du 12 juillet 2019 au profit de la société REALITES PROMOTION (devenue REALITES MAITRISE D'OUVRAGE) dont le siège est à SAINT-HERBLAIN CEDEX (44803), 103 route de Vanne Immeuble Le CAIRN CS 10333, identifiée au SIREN sous le numéro 480 772 326 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES, ou à toute personne qui se substituerait à cette dernière dans les conditions prévues à la promesse de vente à l'exception du respect du délai de deux mois pour en informer Orléans Métropole,
- à signer de façon générale tous documents et actes nécessaires pour la réalisation dudit acte de vente portant sur cet ensemble immobilier du domaine privé d'Orléans Métropole,
- à imputer la recette sur le budget en cours lors de la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives, prenant en compte les modalités de paiement.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 5 mai 2022

Serge GRO

Président d'Or

ans Métropole